



Conseils techniques A l'usage des participants

Réalisation du film

- téléphone portable - pocket cam - appareil photo/vidéo compact - tablette - caméra sportive - drone ;
- le film ne doit pas dépasser 3 minutes ;
- plan séquence (pas de montage ni de tourné-monté) ;
- incorporer la contrainte dans le film (remise lors de l'inscription le vendredi 15 mai 2020) ;
- ne pas oublier le titre et le générique ;
- choisir une seule prise.

Conseils techniques

- bien connaître son appareil ;
- choisir le meilleur appareil si vous êtes en équipe ;
- si vous réalisez votre film avec un téléphone portable, le tenir horizontalement (pour que le film soit à l'endroit) ;
- avec l'Iphone :
tenir le téléphone à l'horizontale, curseur sur votre droite
ne pas classer le film dans un dossier ;
- veiller à enregistrer votre film sur la carte mémoire et non dans la mémoire interne du téléphone (plus simple pour récupérer les films) ;
- si pas de carte mémoire, apporter le câble de transfert ;
- si possible, transférer le film sur une clé USB avec le fichier renommé (titre du film + noms participants) ;
- faire les réglages de l'image (choisir la meilleure définition possible) ;
- faire un générique de début et de fin avec titre du film (3 secondes minimum pour le titre et le générique de fin) ;
- gérer l'entrée et la sortie du film (ex : plan noir) ;
- faire des tests au préalable pour vérifier si tous les points évoqués ci-dessus fonctionnent.



Qualité d'image

- il faut qu'il y ait de la lumière (sauf nécessité selon scénario) ;
- éviter les zooms (fortement déconseillé) ;
- être le plus stable possible.

Qualité du son

- être proche de la source (voix, musique, bruitages) ;
- éviter les bruits parasites (trafic, vent, écho, ambiance de la ville).

Rappel

- les films doivent être retournés entre 16h et 20h le **lundi 18 mai 2020** ;
- les mineurs doivent avoir l'autorisation parentale signée ;
- assurez-vous de l'accord des personnes que vous filmez pour participer à votre film (si possible, leur faire signer l'autorisation du droit à l'image) ;
- ne pas copier, même partiellement un modèle déjà existant (musique, marque, dessin...) ;
- tout film à caractère notamment vulgaire, raciste, diffamatoire, discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité seront refusés ;
- tout film ne respectant pas les contraintes, la contrainte de temps, le plan séquence, le format de l'appareil (caméras de poche), ainsi que les films réalisés avant l'ouverture du Concours, le vendredi 15 mai 2020 à 16h seront refusés.

